

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

Rapport trimestriel

Deuxième trimestre
terminé le 26 juin

2010



lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Aux actionnaires,

Lunetterie New Look Inc. est issue de la conversion, complétée le 2 mars 2010, du Fonds de revenu Benvest New Look en une société par actions. Cette conversion et l'acquisition de Sonomax santé auditive Inc. au premier trimestre de 2010 ont constitué un important pas en avant pour New Look, ses dirigeants et ses actionnaires. Cela enlève l'incertitude découlant des changements législatifs annoncés par le gouvernement fédéral en 2007 à l'égard des fiducies de revenu et cela, d'une manière très positive ce qui, selon nous, se reflète déjà dans le cours plus élevé de l'action ordinaire de New Look depuis le début de mars.

Les résultats du deuxième trimestre se sont caractérisés par des défis faisant partie du processus normal de développement d'une entreprise. Ainsi, les revenus ont atteint 17,4 millions \$ par rapport à 18,1 millions \$ dans l'année précédente, une diminution de 4,2 %. Le BAIIA⁽¹⁾ pour le trimestre a été de 1,8 million \$ comparativement à 3,3 millions \$ au trimestre correspondant de l'année dernière. Quant au bénéfice net, il a été de 454 000 \$ (0,05 \$ par action) par rapport à 1,7 million \$ (0,17 \$ par action) dans l'année précédente. Une nouvelle initiative d'offre de produits à faible marge ainsi que des problèmes causés par l'implantation d'une deuxième chaîne de production de lentilles HD ont affecté les revenus, la rentabilité et les résultats.

Pour la période cumulative de six mois terminée le 26 juin 2010, la société a enregistré des revenus de 34,7 millions \$ ce qui est équivalent aux revenus enregistrés pour la période correspondante de l'an dernier. Cependant, les résultats inférieurs du deuxième trimestre ont affecté le BAIIA cumulatif lequel est passé de 5,8 millions \$ l'an passé à 4,4 millions \$ cette année. Le bénéfice net cumulatif a été de 1,1 million \$ cette année (0,11 \$ par action) par rapport à 3,1 millions \$ (0,31 \$ par action) dans la période cumulative de l'an dernier. Des frais non récurrents de 0,9 million \$ découlant de la conversion du Fonds en société par actions ont affecté le bénéfice net.

Le 9 août 2010, le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire à être effectué le 31 août 2010 aux actionnaires inscrits au 21 août 2010.

Exploitant présentement 64 magasins lui appartenant, la société projette l'ouverture de trois autres magasins au cours de la prochaine année, dont l'un par acquisition d'une pratique existante. Les résultats financiers et d'exploitation de New Look sont expliqués dans les états financiers et le rapport de gestion compris dans le présent rapport.

Nous poursuivons notre stratégie d'accroissement de notre part de marché par l'augmentation de l'achalandage dans nos magasins, l'ouverture de nouveaux magasins, la rénovation de magasins existants et des acquisitions stratégiques. En même temps, nous poursuivons activement l'élargissement de notre équipe d'optométristes indépendants, d'opticiens et d'autres professionnels. Nous consacrons aussi des ressources à l'amélioration de l'efficacité des opérations de même qu'à l'intégration des plus récentes technologies dans la fabrication des lentilles. Nous croyons fermement que le service à la clientèle à valeur ajoutée est une raison clé de notre succès.



W. John Bennett
Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.



Martial Gagné, CMA
Président
Lunetterie New Look Inc

(1) La société définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions. Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR»). Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. La société croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR.

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

Rapport de gestion

Deuxième trimestre
terminé le 26 juin

2010

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

FAITS SAILLANTS

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (le «Fonds») a été converti en une société par actions portant le nom Lunetterie New Look Inc. («New Look»). Pour fins comptables, New Look est le successeur du Fonds. Les faits saillants pour le deuxième trimestre et les 26 semaines terminés le 26 juin 2010 comparés aux périodes correspondantes de 2009 sont les suivants :

Périodes terminées les	13 semaines 26 juin 2010	3 mois 30 juin 2009	26 semaines 26 juin 2010	6 mois 30 juin 2009
Chiffre d'affaires	17 383 \$	18 144 \$	34 695 \$	34 887 \$
Écart	(4,2%)		(0,6%)	
Écart attribuable aux magasins comparables	(5,2%)		(2,3%)	
BAIIA (a)	1 848 \$	3 337 \$	4 372 \$	5 839 \$
Écart	(44,6%)		(25,1%)	
% des produits tirés de l'optique	10,6%	18,4%	12,6%	16,7%
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts(b)	454 \$	1 732 \$	1 132 \$	3 037 \$
Écart	(73,8%)		(62,7%)	
Bénéfice net par action ou part(b)				
De base et dilué	0,05 \$	0,17 \$	0,11 \$	0,31 \$
Liquidités provenant de l'exploitation	1 071 \$	2 734 \$	4 034 \$	6 272 \$
Dépenses en immobilisations(c)	866 \$	1 062 \$	3 656 \$	3 378 \$
Émissions de parts		848 \$	123 \$	951 \$
Augmentation (diminution) de la dette nette(d)	308 \$	(854 \$)	1 720 \$	(973 \$)
Distribution en espèces par action ou part(e)	0,05 \$	0,163 \$	0,162 \$	0,325 \$
Distributions, dividendes et impôts afférents(e)	501 \$	1 505 \$	1 577 \$	2 977 \$
En fin de période				
Actif total(f)			47 500 \$	38 919 \$
Dette à long terme(g)			9 988 \$	8 713 \$
Nombre de magasins			64	63

- (a) Se reporter à la rubrique BAIIA ci-dessous pour une définition et des commentaires sur le BAIIA.
- (b) La diminution du bénéfice net et du bénéfice net par action par rapport à l'année dernière est expliquée dans la rubrique *Résultats d'exploitation*.
- (c) Les dépenses en immobilisations en 2010 concernent principalement l'ajout d'un magasin et l'opération de conversion avec Sonomax. Les montants mentionnés ci-dessus incluent des dépenses financées par prise en charge de dettes et les soldes de prix d'achat. Se référer à la rubrique *Liquidités* pour une conciliation des dépenses en immobilisations affectant les flux de trésorerie et les dépenses totales en immobilisations.
- (d) L'augmentation ou la diminution de la dette nette correspond à la variation de la dette à long terme, y compris les soldes de prix d'achat d'actifs, et à la variation des emprunts bancaires à court terme nette de la variation de la trésorerie.
- (e) Les montants de distributions et de dividendes mentionnés ci-dessus réfèrent aux montants déclarés pour la période. La distribution a été versée mensuellement depuis la création du Fonds en mai 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions en mars 2010. La politique de New Look est de déclarer des dividendes trimestriels à compter de mai 2010. Le dividende déclaré au cours du deuxième trimestre de 2010 était destiné à couvrir la période allant de la date de conversion en société par actions jusqu'à la fin de mars 2010.
- (f) L'augmentation de l'actif total pour les 12 derniers mois reflète, entre autres, l'ajout de deux magasins, la rénovation de magasins ainsi que l'opération de conversion avec Sonomax.
- (g) Le montant de la dette à long terme comprend la portion remboursable au cours des 12 mois suivants.

CONTEXTE

Le rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de New Look, de son prédécesseur, le Fonds, et de l'ancienne filiale portant également le nom Lunetterie New Look Inc., ainsi que de ceux d'une entité à détenteur de droits variables («EDDV»). La part des actionnaires sans contrôle apparaissant aux résultats financiers représente la part de l'EDDV dans le bénéfice et l'actif.

À moins que le contexte exige plus de précision, une référence à New Look dans ce rapport de gestion inclut une référence à l'ancienne filiale du Fonds et à la nouvelle entité résultant de la conversion du Fonds en société par actions.

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Conversion du Fonds en société par actions

Le Fonds était une fiducie à capital variable et à but restreint non constitué en société et établie en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 15 mars 2005. Le Fonds avait pour but de détenir des titres de l'ancienne New Look, une société exerçant ses activités dans le secteur des services de l'optique. Les parts du Fonds étaient inscrites à la Bourse de Toronto (BCI.UN).

New Look résulte de la conversion du Fonds en société par actions en date du 2 mars 2010, suite à un arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'arrangement a impliqué le Fonds, sa filiale antérieure ainsi que Sonomax santé auditive Inc. (« Sonomax »). L'arrangement a été approuvé par les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne entité New Look lors d'une réunion spéciale tenue le 26 février 2010. Il a par la suite été ratifié par la Cour Supérieure du Québec. Par conséquent, la nouvelle entité New Look a pris la relève de la filiale du Fonds dans le domaine de l'optique en plus d'exercer des activités de distribution de protecteurs auditifs.

Motif et avantages de la conversion

En 2007, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation concernant les « entités intermédiaires de placement déterminées », tel le Fonds, imposant de nouveaux impôts sur les distributions et autres restrictions. Ces dispositions seront en vigueur en 2011. En même temps, les règles fiscales permettent la conversion d'une fiducie en société par actions sans imposition immédiate si la conversion est complétée avant 2013. Le Fonds a étudié plusieurs options et a conclu qu'à la suite de ces nouvelles règles, le retour à une structure de société par actions avant 2011 était la meilleure alternative.

De plus, depuis plusieurs années, New Look étudiait diverses opportunités pour étendre sa gamme de produits et services dans ses magasins d'optique tout en surveillant les tendances de l'industrie aux niveaux canadien et international. Il en a résulté que la direction a entamé des discussions avec Sonomax, une compagnie basée à Montréal, désirant vendre une partie de son entreprise de distribution afin de poursuivre sa stratégie annoncée antérieurement de devenir une société de développement de produits et de concession de licences. Le 21 janvier 2010, un plan d'arrangement a été signé avec Sonomax afin d'atteindre l'objectif de reconversion en société par actions et, par la même occasion, étendre la gamme de produits et services de New Look.

Les avantages clés de la conversion du Fonds en société par actions comprennent :

- Un plus grand accès aux marchés des capitaux propres et un accroissement de l'intérêt des investisseurs dans les actions de New Look compte tenu de l'importance décroissante du marché des fiducies de revenu;
- Les actifs et les appareils de protection auditive de Sonomax sont un complément aux produits et services de lunetterie vendus dans les magasins de détail du réseau de New Look;
- L'arrangement a constitué un moyen efficace et efficient de convertir une fiducie de revenu en société par actions sans incidence fiscale défavorable pour le Fonds, les porteurs de parts ou les porteurs d'actions échangeables de New Look;
- La conversion a entraîné une structure de capital simplifiée et plus efficiente par l'élimination des actions échangeables de New Look; et
- New Look a acquis des actifs d'impôts futurs.

Détails de la conversion

L'arrangement et des opérations ultérieures ont donné lieu aux résultats suivants :

- Chaque part du Fonds et chaque action échangeable de New Look ont été remplacées à parité numérique par des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look;
- Les anciens fiduciaires et dirigeants du Fonds (ainsi que de l'ancienne New Look) sont devenus les administrateurs et les gestionnaires de la nouvelle entité New Look;
- La nouvelle entité New Look détient les actifs et l'entreprise de l'ancienne New Look et en continue l'exploitation. Elle détient aussi une licence de distribution de protecteurs auditifs de même que des stocks et l'ameublement qui s'y rapportent;
- L'investissement dans Sonomax est de 1 740 000 \$, soit 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années;
- Les actions ordinaires de la nouvelle entité New Look sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole BCI. La conversion n'a causé aucune dilution du nombre d'actions par rapport au nombre de parts et d'actions échangeables en cours immédiatement avant la conversion ni aucun changement dans les participations respectives des porteurs de parts du Fonds et des détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne New Look;
- Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de la nouvelle entité New Look avec les mêmes conditions que celles prévalant en vertu du régime d'options du Fonds;
- Pour fins comptables, la nouvelle entité New Look est la continuité du Fonds. La valeur aux livres des actifs et des passifs du Fonds est devenue la valeur aux livres de la nouvelle entité New Look.

Dans le cadre de la restructuration, la politique du Fonds de déclarer des distributions mensuelles a été remplacée par la politique de New Look de déclarer des dividendes trimestriels. Le taux trimestriel initial a été établi à 0,15 \$ (0,60 \$ par année), sujet aux résultats d'exploitation en cours, à l'état du marché de l'optique et d'autres facteurs normalement associés à la déclaration de dividendes par une société. Ces dividendes seront admissibles aux crédits d'impôts pour dividendes pour les particuliers résidant au Canada. En 2009, environ seulement 36 % des distributions du Fonds étaient composées de dividendes. Un dividende « de transition » couvrant la période du 3 mars au 27 mars 2010 au montant de 0,05 \$ a été payé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010.

Les détails de la conversion sont publiés dans une circulaire d'information datée du 29 janvier 2010 et déposée par le Fonds sur SEDAR à www.sedar.com. La circulaire d'information est aussi disponible sur le site internet de New Look à www.newlook.ca.

Information générale

Le présent rapport de gestion contient au besoin des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses, fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans ce rapport est exprimée en dollars canadiens et est établie suivant les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») au Canada. Vous devriez lire ce rapport à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires pour la période terminée le 26 juin 2010 et des états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Des renseignements additionnels sur le Fonds et New Look sont disponibles sur le site Web www.newlook.ca. Les documents d'information continue du Fonds et de New Look, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les états financiers vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par le Fonds et New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site www.sedar.com.

NOTRE ENTREPRISE

New Look est un chef de file dans l'Est du Canada dans les produits et services d'optique. Au 26 juin 2010, son réseau comprenait 64 magasins dont 57 sont situés dans les principales villes du Québec alors que sept de ces magasins desservent la région d'Ottawa, en Ontario. New Look exploite un laboratoire de transformation complète de verres, lequel est situé à Ville St-Laurent au Québec.

New Look vend ses produits et services par le truchement de succursales de détail lui appartenant.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période terminée le 26 juin 2010 ont été approuvés par les membres du conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification.

CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période de 26 semaines terminée le 26 juin 2010 sont conformes aux conventions comptables et méthodes d'application décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 à l'exception des éléments traités ci-dessous.

Regroupement d'entreprises et présentation des états financiers consolidés

New Look a adopté de façon anticipée, à compter de l'exercice 2010, la nouvelle norme traitant des regroupements d'entreprises, laquelle sera obligatoire en 2011 avec l'adoption des normes internationales d'information financières (« IFRS ») et s'appliquera de toute façon rétrospectivement à 2010. La direction a déterminé que l'impact principal de cette nouvelle norme est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que partie du coût d'acquisition.

Avec l'adoption anticipée de cette nouvelle norme, New Look a dû aussi adopter une nouvelle présentation des états financiers. Pour cette raison, la part des actionnaires sans contrôle au bilan a été reclassée de la section des passifs à la section des capitaux propres et l'état des résultats indique maintenant une répartition du bénéfice net entre les actionnaires sans contrôle et les autres actionnaires au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

Nouvelles périodes comptables

La nouvelle entité New Look a adopté les périodes comptables déjà utilisées par l'ancienne New Look, c'est-à-dire les derniers samedis de mars, juin, septembre et décembre. Ainsi, l'exercice financier de 2010 de la nouvelle entité New Look se terminera le 25 décembre 2010 et chaque trimestre comptera 91 jours. Quoique le Fonds utilisait des périodes correspondant aux trimestres civils et à l'année civile, les chiffres comparatifs figurant à l'état des résultats et dans les notes reflètent en fait les activités de l'ancienne New Look, lesquelles étaient inscrites en fonction de ses périodes comptables.

CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES À VENIR

Plan de conversion aux normes internationales d'information financière (IFRS)

En octobre 2009, le Conseil des normes comptables a publié un troisième exposé-sondage général intitulé *Adoption des IFRS au Canada III*, lequel confirme le 1^{er} janvier 2011 comme date d'adoption des IFRS au Canada.

Le Fonds a élaboré un plan de conversion afin de présenter ses états financiers selon les IFRS à compter de 2011. Comme les chiffres comparatifs devront aussi être présentés selon les IFRS, la date de conversion aux IFRS de New Look sera en fait le 1 janvier 2010. Le plan de conversion, commencé en 2007, inclut les éléments suivants :

- Désignation d'une personne ayant reçu une formation expresse sur les IFRS et qui rend compte formellement au chef de la direction financière;
- Identification des points importants pouvant être affectés par la conversion aux IFRS;
- Analyse d'impact, c'est-à-dire identification des changements requis aux politiques comptables actuelles, systèmes d'informations et contrôles internes actuels;
- Implantation des changements requis aux politiques comptables, systèmes d'information et contrôles internes si nécessaire;
- Information régulière au comité de vérification.
- En 2010, préparation d'états financiers IFRS simulés afin d'identifier les exigences détaillées des nouvelles normes.

Les points identifiés comme requérant une attention particulière sont les suivants :

- *Part des actionnaires sans contrôle.* Les nouvelles exigences des IFRS concernant la part des actionnaires sans contrôle ont en fait été adoptées de façon anticipée en 2010. Voir les *Conventions comptables* mentionnées plus haut.
- *Réévaluation d'immobilisations corporelles.* Les IFRS permettent la réévaluation de tels actifs à leur juste valeur. À ce stade-ci, la direction n'a pas l'intention d'adopter une politique de réévaluation des actifs à leur juste valeur, entendu que ces actifs sont principalement composés d'améliorations localives et d'immobilisations dont la valeur décroît avec l'usage et le temps.
- *Amortissement des composantes des immobilisations corporelles.* Les IFRS requièrent l'amortissement des immobilisations corporelles en fonction de la vie utile des principales composantes. La direction ne voit aucun problème à appliquer ce principe.
- *Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.* Pour les besoins du test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie tel que prescrit par les PCGR, la direction considère tous ses magasins comme une seule unité d'exploitation entendu que tous les magasins ont les mêmes caractéristiques économiques. Les IFRS requièrent des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie pour chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise concerné. Bien que les deux approches puissent produire des résultats différents, la direction ne prévoit pas, à ce stade, une moins-value des écarts d'acquisitions et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.
- *Coûts d'emprunt.* Les coûts d'emprunt sont présentement comptabilisés en charges dans la période où ils sont courus. Selon les IFRS, les coûts d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié devront faire partie

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

du coût de cet actif. Ils ne pourront pas être passés en charge. Un actif qualifié nécessite une « période de temps significative » avant d'être prêt pour son usage ou sa vente pour lequel il a été prévu. Les actifs suivants peuvent être des actifs qualifiés : stocks, usines, actifs incorporels, immeubles de placement. Comme la durée de construction d'un nouveau magasin est habituellement de six semaines et que le temps de production de lentilles est moins d'une semaine, la direction considère que ces périodes ne sont pas significatives. En conséquence, la direction ne capitalisera pas les coûts d'emprunt liés à la construction de nouveaux magasins et la production de lentilles.

- **Information sectorielle.** La position actuelle de la direction aux fins des PCGR de considérer toutes les activités de New Look comme un seul secteur d'exploitation est maintenue pour les besoins des IFRS.
- **Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.** Pour le moment, la direction ne prévoit pas de changement dans les chiffres du bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, lequel devra être présenté en tant que données comparatives dans les états financiers pour 2011.
- **Format du bilan.** Selon les IFRS, l'état de la situation financière (bilan) présente habituellement des actifs non courants avant les actifs courants, les passifs non courants avant les passifs courants, et les capitaux propres avant les passifs. Une entité peut choisir une présentation différente. À ce jour, la direction entend continuer de présenter les actifs, les passifs et les capitaux propres dans l'ordre couramment en usage en Amérique du Nord.
- **État des flux de trésorerie.** Les intérêts payés sont actuellement présentés en tant que diminution des entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation et les distributions et dividendes sont présentés en tant qu'activités de financement. Les IFRS exigent que chacune de ces transactions soient classées de façon permanente d'une période à l'autre dans les activités d'exploitation ou les activités de financement. La direction a l'intention de présenter les intérêts, les distributions et dividendes versés avec les activités de financement.
- **Nouvel état des variations de capitaux propres.** Les IFRS requièrent la présentation de l'état des variations de capitaux propres. En fait, ce nouvel état remplacera l'état du déficit ainsi que les notes sur la variation des valeurs comptables des parts, des actions échangeables et du surplus d'apport.
- **État du résultat global (état du résultat étendu).** Les IFRS requièrent la présentation d'une analyse des charges comptabilisées dans le résultat en utilisant une classification basée soit sur leur nature, soit sur leur fonction, en choisissant celle qui fournit les informations fiables et les plus pertinentes. À ce stade, la direction tend à utiliser ce que les IFRS appellent la méthode du « classement par fonction » ou « coût des ventes », c'est-à-dire un classement selon la fonction des dépenses comme le coût des ventes ou, par exemple, le coût des activités administratives. Les IFRS requièrent également qu'une société utilisant le classement par fonction communique de l'information additionnelle sur la nature des dépenses, incluant les dépenses d'amortissement et le coût des avantages sociaux des employés. La direction ne voit pas de problème à se conformer à ces exigences.
- **Baux.** La plupart des baux auxquels New Look est partie (comme locataire) sont des contrats de location-exploitation selon les PCGR. New Look est aussi locataire en vertu de contrats de location-acquisition (lesquels sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs) venant à échéance en 2010. Selon les IFRS, les baux seront classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement. À ce stade, la direction a conclu que les contrats de location types pour les magasins, le laboratoire et les locaux administratifs seront traités comme des contrats de location simple,

dont la présentation sera très similaire à la présentation actuelle des contrats de location-exploitation.

- **Provisions en tant que passifs.** Les IFRS sont considérés comme ayant un seuil inférieur aux PCGR pour l'enregistrement d'une provision en tant que passif. La direction continue d'étudier l'impact possible de ce seuil inférieur.
- **Paiement fondé sur des actions.** Cette rubrique comprend une rémunération sous forme d'options comme le fait New Look. Aux fins de comptabiliser la juste valeur de telles options dont les droits s'acquiert par tranches à différentes dates, les IFRS requièrent de traiter et d'évaluer chaque tranche comme une transaction distincte. Selon les PCGR, une entité peut choisir de mettre en commun de telles options et en déterminer la juste valeur en se basant sur la durée de vie moyenne des options. La direction croit qu'un tel changement n'aura pas d'impact significatif sur l'état des résultats et le bilan.
- **Résultat par part.** La direction a conclu que le calcul du résultat par part, de base et dilué, sera le même sous les IFRS que sous les PCGR.
- **Exemptions de l'application rétrospective complète des IFRS.** Pour des raisons d'ordre pratique, la direction entend choisir les exemptions suivantes de l'application rétrospective complète des IFRS :
 - Les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués;
 - Les paiements fondés sur les actions (soit les options sur les parts dans le cas du Fonds) dont les droits sont acquis avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués.

Somme toute à ce stade-ci, la direction ne prévoit pas de changement significatif au calcul du bénéfice net. Le montant des entrées de liquidités provenant des opérations augmentera en raison du reclassement des dépenses d'intérêts aux activités de financement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a atteint 17,4 millions au deuxième trimestre de 2010, une diminution de 4,2 % par rapport au deuxième trimestre de 2009. Le revenu des magasins comparables a diminué de 921 000 \$, soit 5,2 %, alors que les autres magasins ont apporté un revenu additionnel de 160 000 \$. Les magasins comparables sont ceux ouverts avant 2009.

La diminution du chiffre d'affaires dans le deuxième trimestre de 2010 correspond à une diminution du prix de vente moyen des lunettes, le nombre d'unités vendues par les magasins comparables ayant augmenté légèrement. La clientèle a répondu favorablement aux promotions attrayantes sur certains produits et a opté pour l'achat de produits moins dispendieux, causant ainsi une diminution des marges brutes. La campagne promotionnelle n'a pas déclenché l'augmentation attendue des ventes de lunettes optiques.

Pour la période cumulative de 26 semaines terminée le 26 juin 2010, le chiffre d'affaires a été de 34,7 millions \$, en baisse de 0,6 % par rapport à la période correspondante de 2009, les revenus des magasins comparables ayant diminué de 2,3 %. Les résultats pour la période de 26 semaines ont été affectés de façon négative lors du deuxième trimestre.

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Coût des ventes

Le coût des ventes se résume comme suit :

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Montants inclus dans le coût des matériaux, main d'œuvre directe et des frais d'exploitation, de vente et d'administration	8 541	7 868	16 275	15 221
% du chiffre d'affaires	49,1%	43,4%	46,9%	43,6%
Montants inclus dans l'amortissement	233	232	451	459
	8 774	8 100	16 726	15 680

Les matériaux utilisés et reflétés dans le coût des ventes comprennent principalement les montures, les lentilles et les fournitures de production. Les gains et pertes de change liés aux marchandises vendues sont inclus dans le coût des ventes. Ce dernier comprend aussi les frais d'exploitation du laboratoire et du centre de distribution de même que le coût des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. L'amortissement des biens utilisés à ces fins est également attribué au coût des ventes.

Le ratio du coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires a augmenté dans le deuxième trimestre et la période de 26 semaines de 2010 par rapport à l'année dernière. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts plus élevés de production de lentilles et des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. Durant l'installation et le rodage d'une deuxième chaîne de production HD, il a été nécessaire d'externaliser la production, ce qui a engendré des coûts supérieurs de production de lentilles. Cette deuxième chaîne de production HD est maintenant en opération et la direction croit qu'à l'avenir elle aidera à maintenir les coûts faibles tout en permettant la livraison rapide des lunettes.

La composante amortissement du coût des ventes était approximativement la même pour les deux trimestres et les périodes de 26 semaines.

Autres frais d'exploitation

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation, les frais de vente et les frais généraux des magasins, de même que les dépenses de marketing et d'administration générale. Les montants impliqués sont les suivants :

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Autres frais d'exploitation	6 994	6 939	14 048	13 827
% du chiffre d'affaires	40,2%	38,2%	40,5%	39,6%
Augmentation	55		221	

Ces augmentations sont principalement attribuables aux frais de marketing, aux coûts d'occupation ainsi que l'augmentation des salaires.

BAlIA

New Look définit le BAlIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut aussi tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liées aux placements de portefeuille antérieurs, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions.

Le BAlIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAlIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation.

Les investisseurs doivent être conscients que le BAlIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR. Le bénéfice net et le BAlIA sont conciliés comme suit :

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts	454	1 732	1 132	3 037
Amortissement	984	812	1 805	1 542
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts	92	120	169	253
Rémunération sous forme d'options	40	52	47	80
Perte (gain) de change	(22)	136	(15)	109
Coût de conversion en société par actions	96		853	
Recouvrement de frais liés aux placements de portefeuille antérieurs		(36)		(36)
Impôts sur les bénéfices	196	513	366	839
Participation sans contrôle	8	8	15	15
BAlIA	1 848	3 337	4 372	5 839
Écart en \$	(1 489)		(1 467)	
Écart en %	(44,6%)		(25,1%)	
% du chiffre d'affaires	10,6%	18,4%	12,6%	16,7%

Les diminutions du BAlIA résultent de facteurs mentionnés dans les rubriques précédentes.

Amortissement

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Amortissement d'immobilisations corporelles	766	722	1 497	1 409
Amortissement des actifs incorporels	218	90	308	133
	984	812	1 805	1 542

La variation des charges d'amortissement des immobilisations corporelles reflète l'ajout continu de magasins, la rénovation de magasins existants ainsi que l'ajout d'équipement pour le laboratoire et les magasins. L'augmentation des charges d'amortissement des actifs incorporels reflète

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

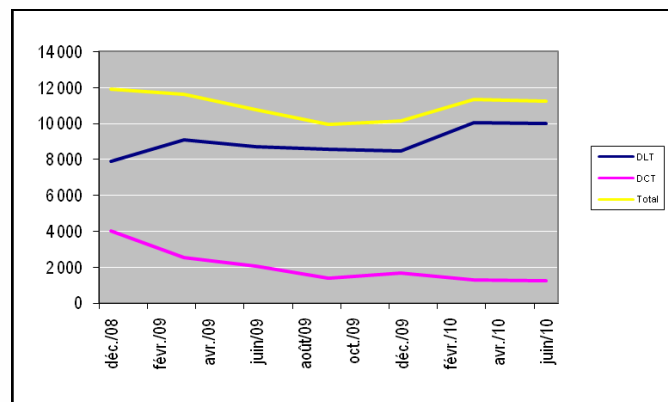
l'acquisition en mars 2010 de droits de distribution de protecteurs auditifs. La valeur aux livres de ces droits, établie à 1,02 millions \$, est amortie sur une période de 24 mois débutant en avril 2010.

Frais financiers, nets des revenus d'intérêts

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers de même que les revenus d'intérêts pour le deuxième trimestre et la période de 26 semaines terminés le 30 juin comparé aux périodes correspondantes de 2009.

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	70	88	135	188
Intérêts sur emprunts bancaires et autres intérêts	8	13	4	38
Frais financiers	15	20	32	31
Revenus d'intérêts	(1)	(1)	(2)	(4)
	92	120	169	253

Le graphique suivant démontre les soldes de la dette à long terme (« DLT ») et de la dette à court terme (« DCT ») ainsi que le total des deux depuis décembre 2008.



Les frais d'intérêts totaux ont diminué en 2010 par rapport à l'année dernière parce que certaines dettes comportant un taux d'intérêt approximatif de 9 % ont été remboursées alors que de nouveaux emprunts portaient intérêt à un taux moindre.

Au 26 juin 2010, 91 % de la dette portait intérêt à un taux variable de 2,5 %.

Les frais de financement sont composés principalement de commissions d'attente ainsi que des frais courus pour la révision des facilités de crédit. Les revenus d'intérêts n'ont pas été significatifs entendu que les fonds générés par l'exploitation ont été investis en immobilisations, distribués ou utilisés pour rembourser la dette.

Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sont dus à la fluctuation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien sur les actifs et passifs libellés en ces devises ainsi qu'aux contrats de change. Les principales composantes de ces actifs et passifs au 26 juin 2010 étaient les suivantes :

Trésorerie	USD	114
Comptes fournisseurs	USD	1 031
Contrats de change (passif)	CAD	56

Les gains et pertes de change liés au coût des marchandises vendues sont reflétés dans le coût des ventes; la perte nette en provenant s'est élevée à 30 000 \$ au deuxième trimestre et 45 000 \$ pour la période de 26 semaines terminée le 26 juin 2010. D'autres gains et pertes de change sont montrés séparément à l'état des résultats; ils représentent 15 000 \$ pour la période cumulative de 26 semaines en 2010.

Au début de 2009, la direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour les prochains douze mois. Au 26 juin 2010, des contrats de change pour l'achat de 1,1 million \$ US à un taux moyen de 1,062 étaient en cours, alors que le cours au comptant était à 1,036. Comme la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, les changements de juste valeur des contrats de change sont comptabilisés dans les résultats.

Coûts de conversion en société par actions

Les coûts de conversion du Fonds en société par actions se rapportent principalement aux frais juridiques engendrés par la préparation de documents complexes et volumineux concernant le plan d'arrangement ainsi que les diverses étapes de restructuration. Ils incluent aussi des frais provenant de la Bourse de Toronto, des frais comptables, des frais d'impression ainsi qu'une assurance responsabilité couvrant les actes antérieurs du Fonds. Les coûts révisés sont de 853 000 \$ pour la période de 26 semaines de 2010.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds était une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, son revenu n'était pas assujéti à l'impôt dans la mesure où il était distribué aux porteurs de parts. Puisque tous ses revenus ont été distribués, le Fonds n'a pas eu de revenu imposable depuis son début en 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions le 2 mars 2010.

La charge d'impôts se rapporte essentiellement à l'ancienne New Look et à la nouvelle entité New Look. Le changement le plus important survenu le 2 mars 2010 est la cessation de la déduction des intérêts antérieurement versés au Fonds dans le calcul du revenu aux fins des impôts de l'ancienne New Look. Cette déduction n'est désormais plus disponible à la nouvelle entité.

Le taux d'imposition effectif applicable à la nouvelle entité New Look est approximativement de 3 % après l'amortissement du crédit reporté décrit à la note 7 des états financiers intermédiaires pour le deuxième trimestre de 2010. Ce crédit reporté provient de la transaction avec Sonomax en mars 2010 résultant en l'acquisition d'actifs d'impôts futurs reliés à l'équivalent de 30 millions \$ en pertes fiscales. La charge de 196 000 au deuxième trimestre de 2010 se rapporte principalement la radiation d'actifs d'impôts futurs cumulés avant la conversion du Fonds en société par actions, lesquels ont été annulés à la suite de la conversion.

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Bénéfice net

Les montants de bénéfice net du deuxième trimestre et de la période de 26 semaines terminés le 26 juin 2010 se comparent aux périodes correspondantes de 2009 comme suit :

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de part	454	1 732	1 132	3 037
Écart en \$	(1 278)		(1 905)	
Écart en %	(74%)		(63%)	
% du chiffre d'affaires	2,6%		3,3%	
Bénéfice net par action ou part, de base et dilué	0,05	0,17	0,11	0,31

La diminution du bénéfice net dans le deuxième trimestre de 2010 reflète essentiellement de la diminution des revenus et du BAIIA discutée précédemment. La diminution du bénéfice net cumulatif a essentiellement été causée par les frais de conversion engagés au premier trimestre et la diminution du chiffre d'affaires et du BAIIA au deuxième trimestre.

La direction a pris toutes les mesures nécessaires et appropriées en ce qui concerne la composition des produits offerts, les marges et autres éléments ayant contribué à la performance insatisfaisante du deuxième trimestre. De plus, les coûts additionnels subis en raison de la sous-traitance de production et de l'installation et du rodage de la deuxième chaîne de production de lentilles HD au laboratoire sont considérés comme non récurrents.

Pour plus de certitude, il y a lieu de rappeler que la conversion en société par actions n'a pas engendré de dilution du capital compte tenu que les parts du Fonds et les actions échangeables de l'ancienne New Look ont été échangés à parité contre des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non vérifiés pour la période terminée le 26 juin 2010 comparés aux résultats des trimestres correspondants pour la période terminée le 30 juin 2009.

	Septembre		Décembre		Mars		Juin		4 trimestres	
	2009	2008	2009	2008	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits tirés de l'optique	16 446	16 211	17 625	14 468	17 312	16 743	17 383	18 144	68 766	65 566
% des produits annuels tirés de l'optique	24%	25%	26%	22%	25%	25%	25%	28%	100%	100%
BAIIA	2 188	2 896	2 939	1 738	2 524	2 502	1 848	3 337	9 499	10 473
% des produits tirés de l'optique	13,3%	17,9%	16,7%	12,0%	14,6%	14,9%	10,6%	18,4%	13,8%	16,0%
Gain (perte) de change	(115)	3	12	26	(7)	27	22	(136)	(88)	(80)
Coût de conversion en société par actions					757		96		853	
Bénéfice net	824	1 429	1 556	936	678	1 305	454	1 732	3 512	5 402
Bénéfice net par action ou par part ^(a)										
De base	0,08	0,15	0,16	0,10	0,07	0,13	0,05	0,17	0,35	0,55
Dilué	0,08	0,14	0,16	0,09	0,07	0,13	0,05	0,17	0,35	0,53
Distribution par part / dividende par action ^(b)	0,163	0,161	0,163	0,163	0,112	0,163	0,162	0,163	0,60	0,65

- a) Le bénéfice net par part ou par action pour une période de quatre trimestres peut ne pas correspondre au total des bénéfices nets par part ou par action entendu qu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période totale.
- b) Les distributions déclarées au premier trimestre de 2010 couvrent la période du 1 janvier au 2 mars 2010, soit la date de conversion en société par actions. Un dividende de 0,05 \$ par action couvrant la période du 3 au 27 mars 2010 a été versé le 31 mai 2010.

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

LIQUIDITÉS

Le tableau suivant montre les principaux éléments du flux de trésorerie pour le deuxième trimestre et la période de 26 semaines terminés le 26 juin 2010 comparés aux périodes correspondantes de 2009 :

Périodes terminées en juin	13 sem. 2010 \$	3 mois 2009 \$	26 sem. 2010 \$	6 mois 2009 \$
Activités d'exploitation	1 672	3 197	3 349	5 555
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement	(601)	(463)	685	717
Entrées de liquidités provenant de l'exploitation	1 071	2 734	4 034	6 272
Investissement				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(866)	(1 057)	(1 916)	(2 064)
Acquisition d'entreprises			(1 566)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat			(232)	
Financement				
Variation des emprunts bancaires	(10)	(470)	(390)	(1 964)
Emprunts			1 700	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(72)	(342)	(161)	(894)
Incitatifs à la location		19	45	109
Émission de parts		848	123	951
Distributions et dividendes	(501)	(1 469)	(2 057)	(2 901)
Impôts afférents aux dividendes		(247)	(185)	(493)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(378)	16	(605)	(184)
Encaisse au début	612	278	839	478
Encaisse à la fin	234	294	234	294

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation, avant la variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement, ont diminué de 1 525 000 \$ et 2 206 000 \$ respectivement au cours du deuxième trimestre et de la période de 26 semaines terminés le 26 juin 2010 par rapport à l'an passé. Ceci reflète essentiellement les variations du BAIIA et du bénéfice net, y compris l'impact des coûts additionnels non récurrents causés par la conversion du Fonds en société par actions. Des entrées de fonds ont été utilisées ou générées en 2010 en raison de la variation des éléments du fonds de roulement suivants:

	13 semaines \$	26 semaines \$
Diminution des débiteurs	197	161
Recouvrement de crédit d'impôts pour R&D		146
Diminution des stocks	(125)	(331)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(96)	(232)
Diminution des comptes créditeurs et frais courus	(597)	896
Diminution des impôts à payer	20	45
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(601)	685

La diminution de l'encaisse au deuxième trimestre, apparaissant dans le tableau ci-dessus, est principalement due au paiement de frais non récurrents liés à la conversion du Fonds en société par actions. Pour la période cumulative de six mois, les stocks ainsi que les frais payés d'avance ont augmenté en raison de l'addition d'un magasin à Valleyfield, l'ajout de nouvelles collections dans tous les magasins, l'ajout d'une nouvelle chaîne de production au laboratoire ainsi qu'une augmentation saisonnière habituelle des produits en cours. Ces ajouts ont été financés en partie par une augmentation des comptes créditeurs et des dépôts de clients relativement aux commandes en cours. La diminution des comptes débiteurs et des crédits d'impôts pour la recherche et le développement ont eut aussi un impact favorable sur la trésorerie.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement au deuxième trimestre de 2010, totalisant 866 000 \$, se rapportent principalement à l'ajout d'équipement de laboratoire et d'équipement d'optométrie, de même qu'à des rénovations de magasins. Les investissements antérieurs en 2010 comprennent la restructuration avec Sonomax, l'ajout d'un magasin à Valleyfield, l'ajout d'équipement au laboratoire ainsi que le renouvellement continu d'une partie de l'équipement informatique.

La restructuration avec Sonomax n'a pas seulement amené la conversion du Fonds en société par actions mais aussi l'acquisition d'une licence de distribution de protecteurs auditifs ainsi que du stock, de l'ameublement et des actifs d'impôts futurs. L'investissement de 1 740 000 \$ a été payé en argent sauf un solde de 174 000 \$ lequel a pris la forme d'actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années. Ces actions sont assujetties à un contrat d'entiercement pour assurer le respect de certaines garanties.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les investissements dans des actifs à long terme et leur financement :

Périodes terminées en juin	13 sem. 2010 \$	3 mois 2009 \$	26 sem. 2010 \$	6 mois 2009 \$
Achat d'immobilisations corporelles	818	1 012	1 848	2 019
Transaction avec Sonomax, net du crédit reporté			1 740	
Actifs obtenus par acquisitions d'entreprises, net de l'encaisse				1 309
Achat d'immobilisations incorporelles	48	50	68	50
	866	1 062	3 656	3 378
Prise à charge de dettes				476
Solde de prix d'achat		5	174	638
Montant déboursé, selon l'état des flux de trésorerie	866	1 057	3 714	2 264
Moins les paiements attribuables aux investissements d'années antérieures			(232)	
Total des dépenses en immobilisations	866	1 062	3 656	3 378

Activités de financement

Les remboursements sur la dette à long terme ont été faibles en 2010 par rapport à l'année dernière, en raison du report de l'échéance des facilités de crédit « Evergreen » au 30 mai 2012. Ainsi, aucun remboursement de capital sur les avances reçues à même ce crédit ne sera exigé d'ici cette

Rapport de gestion

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

date. D'autres remboursements sur la dette à long terme ont été faits selon l'échéancier prévu.

La société a diminué sa dette bancaire à court terme de 390 000 \$ au cours de la période de six mois de 2010. La dette antérieure découlait principalement de dépenses en immobilisations.

L'emprunt bancaire à long terme de 1,7 millions \$ fait dans le premier trimestre de 2010 à même le crédit Evergreen se rapportait principalement à la restructuration avec Sonomax.

Les dividendes versés dans le deuxième trimestre de 2010 couvrent la période allant de la conversion du Fonds en société par actions le 2 mars 2010 jusqu'à la fin du premier trimestre le 27 mars 2010. Le montant payé de 0,05 \$ par action est basé sur un montant annuel de 0,60 \$ par action.

Les montants de distributions et de dividendes versés dans le premier trimestre de 2010 couvraient les montants déclarés pour le mois de décembre 2009 et la période du 1 janvier au 2 mars 2010. Les montants déclarés étaient alors basés sur une distribution annuelle de 0,65 \$ par part.

La plupart des nouveaux baux prévoient le paiement d'incitatifs par les propriétaires à New Look. Ces incitatifs ont représenté une source de liquidités de 45 000 \$ en 2010.

L'émission de parts à des administrateurs et des cadres suite à l'exercice d'options attribuées en vertu du régime d'options a représenté un encaissement de 123 000 \$ en 2010.

La dette à long terme a également augmenté en raison d'opérations hors caisse, soit le solde de 174 000 \$ lié à la restructuration avec Sonomax. Bien que ce solde soit sous la forme d'actions privilégiées, il est considéré comme une dette aux fins comptables parce qu'il est prévu que le montant sera remboursé au cours des deux prochaines années.

Impôt lié aux dividendes sur actions échangeables

Les dividendes sur les actions échangeables étaient assujettis à un impôt spécial de 50 %, en vertu de la Partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cet impôt est parfois décrit comme un « impôt anticipé » des sociétés puisqu'il cause dans une grande mesure une diminution des impôts, exigibles ou futurs, sur les bénéfices des sociétés. Pour le premier trimestre de 2010, la portion exigible de l'impôt qui n'a pas été compensée par une réduction correspondante de l'impôt exigible sur les bénéfices est estimée à 185 000 \$. Ce montant augmente les actifs d'impôts futurs car il est prévu qu'il réduira les impôts futurs, à l'exception d'un montant de 16 000 \$ qui ne sera pas recouvré et, par conséquent, est additionné au déficit. L'impôt de la partie VI.1 ne s'applique pas aux dividendes sur les actions ordinaires; ainsi cet impôt n'a pas affecté deuxième trimestre de 2010.

Facilités de crédit

Les facilités de crédit ont été renouvelées le 22 juillet 2010.

Le principal changement est le report de l'échéance du crédit rotatif Evergreen au 30 mai 2012. De plus, 90 jours après la fin de chaque exercice financier, New Look aura l'option de prolonger l'échéance du crédit, sous réserve de l'approbation de la banque, d'une période additionnelle de 12 mois de façon à maintenir une période de rotation de 24 mois. Ainsi, le remboursement de toutes les avances faites en vertu du crédit Evergreen et totalisant 8 995 000 \$ en date du 26 juin 2010 ne sera pas exigé avant le 30 mai 2012, et cette échéance pourra être reportée de nouveau.

Le montant du crédit Evergreen a été maintenu à 12 millions \$ et la marge de crédit d'exploitation pour financer les opérations courantes est passé de 4 millions \$ à 2,5 millions \$ à la demande de New Look. Une marge de crédit de 900 000 \$ (antérieurement 720 000 \$) est aussi disponible à New Look pour l'utilisation de produits financiers dérivés tels que les swaps d'intérêts.

Les avances provenant du crédit d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % (antérieurement de 0,5 % à 1,5 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Les avances à taux variable faites à même le crédit Evergreen portent intérêt à un taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,75 % à 1,25 % (antérieurement 0,5 % à 1,25 %).

New Look peut toujours utiliser ses crédits par le biais d'acceptations bancaires. Les frais révisés sur les avances à même la marge de crédit d'exploitation varient de 1,75 % à 2,25 % (antérieurement 1,5 % à 2,25 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Ils varient de 2,0 % à 2,5 % (antérieurement 1,5 % à 2,5 %) pour les avances faites à même le crédit Evergreen.

Au 26 juin 2010, toutes les avances faites à même la marge de crédit d'exploitation portaient intérêt à un taux préférentiel majoré d'une prime de 0,5 % pour un total de 3 %. À cette date, il n'y avait pas d'acceptation bancaire en cours relativement à la marge de crédit d'exploitation.

À la même date, toutes les avances faites à même le crédit Evergreen étaient financées par le biais d'acceptations bancaires à un taux effectif de 2,5 %, y compris les frais d'estampillage de 1,5 %.

Les conditions imposées à New Look comprennent le respect de certains ratios tel que le ratio de couverture du service de la dette, lequel mesure la capacité de la société à payer le service de la dette ainsi que les frais d'occupation. Ce ratio était antérieurement utilisé pour mesurer la capacité de la société à payer le service de la dette. New Look respecte ce ratio nouvellement défini ainsi que les autres ratios requis par la banque.

Au 26 juin 2010, les facilités de crédit utilisées et disponibles étaient comme suit :

	\$
Crédit utilisé	
Emprunts bancaires sur la marge de crédit	1 270
Avances sur le crédit Evergreen pour financer les actifs à long terme	8 995
Crédit disponible	2 461
Total des facilités de crédit	12 726

Si les facilités de crédit renouvelées avaient été en place au 26 juin 2010, le crédit disponible aurait été de 4 166 000 \$.

Liquidités distribuables

Le Fonds calculait et présentait un état des liquidités distribuables en se basant sur des lignes directrices émises par l'Institut canadien des comptables agréés dans un guide intitulé *Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires*. La direction considère qu'en conséquence de la conversion du Fonds en société par actions, il n'est plus approprié de rapporter de telles liquidités distribuables.

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Capacité de satisfaire les obligations

La direction détermine la capacité de New Look à satisfaire ses obligations en analysant les flux de trésorerie antérieurs et prévus, les ratios exigés par la banque aux fins des facilités de crédit, ainsi que d'autres ratios. Le tableau suivant résume les balises importantes utilisées par la direction ainsi que les performances en résultant.

	Balises	26 juin 2010 \$	31 déc 2009 \$
Éléments hors-caisse du fonds de roulement ^(a)	Minimum de 1,0	1,1	1,1
Dette portant intérêt ^(b) sur la capitalisation totale ^(c)	Maximum de 0,5	0,40	0,36
		Quatre trimestres terminés le 26 juin 2010	Quatre trimestres terminés le 30 juin 2009
		\$	\$
Dette portant intérêt / BAIIA	Maximum de 2,0	1,2	0,9
Couverture du service de la dette et du loyer ^(d)	Minimum de 1,1	1,4	1,3

- (a) Le ratio des éléments hors caisse du fonds de roulement est égal à : les actifs courants à l'exception de la trésorerie / les passifs courants à l'exception de l'emprunt bancaire et des versements sur la dette à long terme exigibles en-dedans d'un an.
- (b) La dette portant intérêt correspond au total de la dette à long terme, y compris la portion remboursable à court terme, et de la dette bancaire à court terme en excédent de l'encaisse.
- (c) La capitalisation totale correspond au total des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion remboursable à court terme ainsi que les emprunts bancaires en excédent de l'encaisse.
- (d) Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal à : BAIIAL moins les dividendes, les distributions, les rachats d'actions ou de parts et les impôts payés / la portion remboursable à court terme de la dette à long terme, les frais financiers ainsi que le loyer. Le BAIIAL est défini comme étant le BAIIA plus le loyer.

Tous les ratios respectent les balises établies par la direction et approuvées par le conseil d'administration et tous les ratios requis par la banque ont été respectés.

De plus, New Look fait constamment l'entretien et la mise à jour de ses magasins et installations de production. Des 64 magasins en opération au 26 juin 2010, 61 ont été rénovés ou construits au cours des six dernières années.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les facilités de crédit sont jugées suffisantes pour satisfaire les besoins d'exploitation, les dépenses courantes en immobilisations, les dépenses en immobilisations liées à l'expansion, le remboursement de la dette à long terme, de même que les dividendes déclarés.

DISTRIBUTIONS ET DIVIDENDES

Le 19 mars 2010, le Fonds a versé une dernière distribution aux porteurs de parts inscrits au 28 février 2010 au pro rata du nombre de jours dans la période du 1^{er} février au 2 mars 2010, calculé sur une base annuelle de 0,65 \$ par part. Un dividende correspondant a aussi été versé sur les actions échangeables de New Look.

Suite à la conversion en société par actions, New Look versera désormais des dividendes trimestriels. Le premier dividende a été versé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010 pour la période transitoire du 3 au 27 mars 2010. Le dividende a été de 0,05 \$ par action, soit le douzième du montant annuel de 0,60 \$.

Le prochain dividende sera versé le 31 août 2010 aux actionnaires inscrits au 21 août 2010. Le conseil d'administration a maintenu la base annuelle à 0,60 \$ par action et a ainsi déclaré un dividende de 0,15 \$ par action à être versé le 31 août 2010.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les objectifs et politiques relativement à la gestion des risques financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2009.

Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est décrit et commenté sous la rubrique *Gains et pertes de change*. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, New Look est exposée au risque de fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. New Look ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation de ses coûts. Au début de 2009, la direction a établi une politique couvrant approximativement 50 % des achats faits en devises américaines prévus pour les douze prochains mois en utilisant des contrats de change. Bien que le résultat n'ait pas été favorable au 26 juin 2010, le taux de change au comptant étant inférieur au taux contractuel, la direction maintient sa politique sur les contrats de change.

La plus grande partie de la dette à long terme porte un taux d'intérêt variable lequel a été avantageux pour New Look. Les facilités de crédit permettent à New Look d'utiliser des instruments de swap d'intérêts que la direction utilisera en temps approprié. New Look a aussi une entente bancaire qui lui permet de faire des emprunts par acceptations bancaires. La dette à long terme est présentement financée par le biais d'acceptations bancaires à un taux effectif de 2,5 %, ce qui est favorable à New Look.

Le risque de crédit n'est pas vraiment un problème car la politique générale est d'exiger un acompte lors de la prise de commande et le paiement du solde à la livraison du produit.

La gestion du risque de liquidités est couverte plus haut sous la rubrique *Liquidités*.

DONNÉES SUR LES ACTIONS ET LES PARTS

Au 26 juin 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires de catégorie A en circulation. Ce sont les seules actions comportant un droit de vote à l'assemblée des actionnaires et donnant droit à un dividende. Ces actions ont été émises, à parité numérique, en échange des parts du Fonds et des actions échangeables de l'ancienne New Look.

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Au 26 juin 2010, New Look avait aussi 174 000 actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'arrangement conclu le 2 mars 2010. Elles sont rachetables à 1 \$ chacune au cours des 24 prochains mois. Les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende et n'ont pas droit de vote. Pour fins comptables, ces actions privilégiées sont comptabilisées comme un passif.

Le 2 mars 2010, chaque option d'achat de parts du Fonds a été échangée pour une option d'achat d'actions de New Look. Le prix d'exercice égale la valeur au marché à la date d'attribution. Toutes les options en circulation ont un terme de cinq ans après leur date d'émission. Le nombre maximum de parts pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options à un moment donné est égal à 10 % des parts émises et en circulation. Au cours du premier trimestre de 2010, 35 000 options d'achat de part ont été exercées à un prix moyen de 3,51 \$. Au cours du deuxième trimestre 2010, 132 000 options à un prix d'exercice de 7,40 \$ ont été attribuées et 33 333 options sont devenues échues lors du départ d'un membre de la direction. En date du 26 juin 2010, il y avait 667 134 options en cours à un prix d'exercice moyen de 6,81 \$.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités implantée en avril 2009 a pris fin le 30 avril 2010. Cette offre permettait au Fonds et, après la conversion, à New Look de racheter ses parts ou actions. La direction n'a pas renouvelé cette offre compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de rachat de parts ou d'actions au cours des quatre premiers mois de 2010.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction a la responsabilité de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière relative à New Look pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR au Canada. La direction a évalué qu'il n'y a pas eu, au cours du trimestre terminé le 26 juin 2010, de changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

PERSPECTIVES

Les modestes résultats du deuxième trimestre ont été causés par des problèmes importants mais bien définis. La direction croit qu'ils n'étaient pas la conséquence d'une détérioration permanente des indicateurs clés de performance. La situation financière de New Look demeure enviable et, de façon plus significative, l'équipe de direction est très motivée à rétablir la rentabilité au niveau habituel.

Nous nous efforçons continuellement d'adapter les nouvelles technologies dans notre laboratoire dans le but d'améliorer la productivité et la qualité de nos produits et offrir des produits et services à valeur ajoutée. De nouveaux engagements ont été pris pour ajouter du nouvel équipement au laboratoire au cours des cinq prochaines années.

New Look continue à mettre un accent soutenu sur ses projets d'expansion. En mars 2010, la société ouvrait un nouveau magasin à Valleyfield. Elle a présentement des engagements pour ouvrir trois autres magasins, dont un par l'acquisition d'une pratique. La relocalisation du magasin de Saint-Georges, Québec, est aussi prévue et la rénovation majeure de deux autres magasins est soit prévue ou entamée. Ainsi, la quasi-totalité des magasins du réseau auront été ajoutés ou rénovés au cours des six dernières années. Avoir des magasins modernes et attrayants fait partie de notre chaîne de valeurs. Nos plans d'expansion continue comprennent également le développement du réseau, par le biais d'acquisitions, dans des marchés plus petits où l'offre en produits et services de l'optique peut être améliorée. De tels plans incluent aussi l'augmentation de notre part de marché pour les magasins existants dans les marchés du Québec et de l'Ontario ainsi que l'introduction de protecteurs auditifs dans certains magasins.

Les investissements en immobilisations et en stocks, budgétés pour 2010 dépassent les 7,6 millions \$.

La fusion avec Sonomax en mars 2010 ne donne pas seulement l'opportunité à la nouvelle entité New Look d'ajouter de nouveaux produits et services dans certains de ses magasins, elle permet aussi à New Look d'envisager un dividende basé sur un montant annuel de 0,60 \$ l'action.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient des énoncés prospectifs, lesquels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus. Bien que la direction croie que les prévisions présentées dans ce rapport sont raisonnables, il n'y a aucune certitude qu'elles soient exactes.

9 août 2010

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

États financiers consolidés

Deuxième trimestre
terminé le 26 juin

2010



Bénéfice net, résultat étendu et déficit consolidés



Non vérifié. En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part

Bénéfice net et résultat étendu consolidés

Périodes terminées les	13 semaines	3 mois	26 semaines	6 mois
	26 juin 2010	30 juin 2009	26 juin 2010	30 juin 2009
	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	17 383	18 144	34 695	34 887
Coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	15 535	14 807	30 323	29 048
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	1 848	3 337	4 372	5 839
Amortissement	984	812	1 805	1 542
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts (note 4)	92	120	169	253
Rémunération sous forme d'options	40	52	47	80
	1 116	984	2 021	1 875
Bénéfice avant les éléments suivants	732	2 353	2 351	3 964
Gain net (perte nette) sur change	22	(136)	15	(109)
Frais de conversion en société par actions	(96)		(853)	
Recouvrement de frais liés à un placement de portefeuille antérieur		36		36
Bénéfice avant impôts et la part des actionnaires sans contrôle	658	2 253	1 513	3 891
Impôts sur les bénéfices (note 12)	196	513	366	839
Bénéfice net et résultat étendu	462	1 740	1 147	3 052
Bénéfice net et résultat étendu attribués à:				
Part des actionnaires sans contrôle	8	8	15	15
Actionnaires / porteurs de parts	454	1 732	1 132	3 037
	462	1 740	1 147	3 052
Voir les notes 4 et 5 pour d'autres informations sur les résultats consolidés				
Bénéfice net par action ou part (note 16)				
De base et dilué	0,05	0,17	0,11	0,31

Déficit consolidé

Périodes terminées les	13 semaines	3 mois	26 semaines	6 mois
	26 juin 2010	30 juin 2009	26 juin 2010	30 juin 2009
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(6 733)	(5 747)	(6 335)	(5 580)
Bénéfice net	454	1 732	1 132	3 037
Distributions aux porteurs de parts		(989)	(689)	(1 948)
Dividendes et impôts afférents (note 13)	(501)	(516)	(888)	(1 029)
Solde à la fin	(6 780)	(5 520)	(6 780)	(5 520)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Flux de trésorerie consolidés

Non vérifié. En milliers de dollars



Périodes terminées les	13 semaines 26 juin 2010	3 mois 30 juin 2009	26 semaines 26 juin 2010	6 mois 30 juin 2009
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	462	1 740	1 147	3 052
Éléments hors caisse :				
Amortissement	984	812	1 805	1 542
Amortissement des incitatifs à la location reportés et variation des loyers reportés	(17)	3	(34)	13
Rémunération sous forme d'options	40	52	47	80
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition	12	15	24	29
Dépense d'impôts futurs (note 12)	191	502	360	793
Gain de change sur des actifs et passifs monétaires à long terme		73		46
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(601)	(463)	685	717
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 071	2 734	4 034	6 272
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(851)	(1 012)	(1 848)	(2 019)
Opérations commerciales (note 7)			(1 566)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat			(232)	
Acquisition d'autres actifs incorporels	(15)	(45)	(68)	(45)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(866)	(1 057)	(3 714)	(2 264)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des emprunts bancaires	(10)	(470)	(390)	(1 964)
Emprunts à long terme			1 700	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(72)	(342)	(161)	(894)
Incitatifs à la location		19	45	109
Émission de parts à des détenteurs d'options		848	123	951
Distributions et dividendes versés	(501)	(1 469)	(2 057)	(2 901)
Impôts liés aux dividendes versés		(247)	(185)	(493)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(583)	(1 661)	(925)	(4 192)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(378)	16	(605)	(184)
Trésorerie au début	612	278	839	478
Trésorerie à la fin	234	294	234	294

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Bilans consolidés

Non vérifié. En milliers de dollars



	26 juin 2010 \$	31 déc 2009 \$
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie	234	839
Débiteurs	752	913
Impôts et crédits d'impôt à recouvrer		146
Stocks	7 777	7 416
Frais payés d'avance	591	359
Total des actifs à court terme	9 354	9 673
Avances	80	80
Immobilisations corporelles (note 8)	17 697	17 336
Nom commercial	2 500	2 500
Écarts d'acquisition	5 958	5 958
Impôts futurs	8 982	
Autres actifs incorporels (note 9)	2 929	2 150
	47 500	37 697
PASSIF		
Passifs à court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	1 270	1 660
Créditeurs et frais courus	8 466	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Impôts sur les dividendes à payer	137	92
Versements sur la dette à long terme	491	1 162
Total des passifs à court terme	10 364	10 980
Dette à long terme (note 11)	9 497	7 321
Incitatifs à la location reportés et loyers reportés	2 666	2 655
Impôts futurs		179
Crédit reporté	8 671	
	31 198	21 135
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires de catégorie A (note 14)	21 786	
Parts du Fonds (note 14)		13 655
Actions échangeables (note 14)		7 989
Surplus d'apport (note 15)	1 251	1 223
Déficit	(6 780)	(6 335)
	16 257	16 532
Part sans contrôle (note 17)	45	30
	16 302	16 562
	47 500	37 697

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Lunetterie New Look Inc. (« New Look »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur des services de l'optique.

New Look résulte de la conversion au 2 mars 2010 du Fonds de revenu Benvest New Look (le « Fonds »), une fiducie de revenu cotée en bourse, en société par actions. La conversion a été réalisée conformément à un plan d'arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* impliquant la filiale antérieure du Fonds, aussi nommée Lunetterie New Look Inc. (« l'ancienne New Look »), et Sonomax santé auditive Inc. (« Sonomax »). New Look poursuit les activités antérieurement exercées par le Fonds et sa filiale ainsi que les activités liées à l'entreprise de distribution de Sonomax. À la suite de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de sa filiale antérieure sont devenus actionnaires de New Look. Les parts du Fonds (BCI.UN)) antérieurement cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») ont été remplacés sur le TSX par des actions de New Look (BCI).

2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

New Look est considérée comme la continuité du Fonds et, conséquemment, les présents états financiers consolidés sont préparés selon la méthode de continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs, passifs et capitaux propres du Fonds transférés à New Look à la conclusion du plan d'arrangement sont constatés à leur valeur comptable nette.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires et non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les états financiers intermédiaires. Ils ne comprennent pas toute l'information ni toutes les notes exigées pour des états financiers annuels. Ils devraient donc être lus à la lumière des états financiers consolidés et vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont également été préparés conformément aux conventions comptables décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sauf dans la mesure où les nouvelles conventions comptables décrites dans la note 3 s'appliquent.

3. ADOPTION DE NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Périodes intermédiaires et fin d'exercice

La fin d'exercice du Fonds était le 31 décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminaient les 31 mars, 30 juin et 30 septembre. La fin d'exercice de New Look est le dernier samedi de décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminent les derniers samedis de mars, juin et septembre.

Comme l'ancienne New Look avait déjà adopté les derniers samedis de mars, juin et septembre comme fins de périodes intermédiaires, les chiffres comparatifs contenus dans l'état des résultats comptent le même nombre de semaines en 2010 et en 2009. Chaque trimestre compte 13 semaines d'exploitation et les données cumulatives comptent 26 semaines d'exploitation en 2010 et 2009.

Regroupement d'entreprises

Le chapitre 1582, *Regroupement d'entreprises* remplace le chapitre 1581 du même nom. Ce chapitre établit de nouvelles normes comptables lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») pour les regroupements d'entreprises, équivalentes aux normes

internationales. Ce chapitre doit être appliqué prospectivement aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou une date postérieure. Les entités adoptant ce chapitre doivent aussi adopter les chapitres 1601 et 1602 décrits ci-dessous. L'application anticipée est permise et, en conséquence, New Look a adopté ce nouveau chapitre pour les regroupements d'entreprises survenant après le 31 décembre 2009. La direction de New Look a déterminé que l'impact principal de ce nouveau chapitre est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que coût d'acquisition.

États financiers consolidés

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle* remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1601 établit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit les normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale. Ces chapitres constituent les PCGR équivalant aux normes internationales. Ils s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. New Look a adopté de façon anticipée ces nouveaux chapitres à compter du 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ces nouveaux chapitres entraîne le reclassement au bilan de la part des actionnaires sans contrôle de la section du passif à la section des capitaux propres. Elle entraîne aussi une répartition du bénéfice net entre les porteurs de parts et les porteurs de la part sans contrôle, au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

4. FRAIS FINANCIERS, NETS DES REVENUS D'INTÉRÊTS

	13 sem. 2010	3 mois 2009	26 sem. 2010	6 mois 2009
Périodes terminées en juin	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	70	88	135	188
Intérêts sur les emprunts bancaires et autres intérêts	8	13	4	38
	78	101	139	226
Frais financiers	15	20	32	31
Revenus d'intérêts	(1)	(1)	(2)	(4)
	92	120	169	253

5. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Coût des ventes

	13 sem. 2010	3 mois 2009	26 sem. 2010	6 mois 2009
Périodes terminées en juin	\$	\$	\$	\$
Montants compris dans le coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	8 541	7 868	16 275	15 221
Montants compris dans l'amortissement	233	232	451	459
	8 774	8 100	16 726	15 680

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Autres informations

	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
Périodes terminées en juin	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Dépréciation des stocks compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	30	26	60	52
Gain (perte) de change compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	(30)	6	(45)	7
Autre gain (perte) de change	22	(136)	15	(109)
Amortissement des immobilisations corporelles ^(a)	766	722	1 497	1 409
Amortissement des autres actifs incorporels ^(a)	218	90	308	133
Revenus d'intérêts sur un prêt au porteur de la part sans contrôle	1	1	2	1
Autre revenus d'intérêts				4
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition, compris dans les intérêts sur la dette à long terme	12	15	24	29

a) Les chiffres comparatifs reflètent le reclassement des logiciels d'application auparavant compris dans les immobilisations corporelles aux autres actifs incorporels.

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
Périodes terminées en juin	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Débiteurs	197	224	161	237
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer			146	222
Stocks	(125)	465	(331)	346
Frais payés d'avance	(96)	57	(232)	(99)
Créditeurs et frais courus	(597)	(1 146)	896	(31)
Impôts sur les bénéfices à payer	20	(63)	45	42
	(601)	(463)	685	717

D'autres variations des éléments hors caisse du fonds de roulement sont liées aux opérations commerciales décrites à la note 7 ainsi qu'à des incitatifs à la location à recevoir lesquels sont liés aux activités de financement.

7. OPÉRATIONS COMMERCIALES

Dans le cadre de la conversion du Fonds en société par actions conformément au plan d'arrangement décrit à la note 1, une contrepartie totale de 1 740 000 \$ composée de 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées rachetables a été payée pour la transaction avec Sonomax résultant en l'acquisition, le 2 mars 2010, des actifs nets suivants :

	2010
	\$
Stocks	30
Équipement	10
Droits de distribution	1 019
Actifs d'impôts futurs	9 685
Total des actifs acquis	10 744
Crédit reporté	9 004
Actifs nets acquis	1 740
Déboursé	1 566
Solde à payer sous forme d'actions privilégiées	174
	1 740

Les droits de distribution concernent des appareils de protection auditive dont le coût sera amorti sur une période de 24 mois commençant en avril 2010.

Les actifs d'impôts futurs correspondent à l'équivalent d'environ 30 millions \$ en pertes fiscales, incluant des crédits d'impôts pour la recherche et développement. Le crédit reporté lié à cet actif d'impôt sera amorti proportionnellement à l'utilisation de l'actif d'impôt futur.

Le solde à payer est sous la forme d'actions privilégiées rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement.

La répartition du coût d'acquisition des actifs nets acquis est préliminaire et sujette à changement.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	26 juin 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 100	579	521
Matériel optique	2 109	173	1 936
Autre équipement et outils	23 163	16 348	6 815
Enseignes	1 458	768	690
Améliorations locatives	13 690	6 221	7 469
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	633	133
Améliorations locatives	233	190	43
Dépôts pour acquisition de matériel	90		90
	42 609	24 912	17 697

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	901	471	430
Matériel optique	1 699	107	1 592
Autre équipement et outils	21 994	15 782	6 212
Enseignes	1 387	713	674
Améliorations locatives	13 218	5 530	7 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	623	143
Améliorations locatives	233	188	45
Dépôts pour acquisition de matériel	552		552
	40 750	23 414	17 336

9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	26 juin 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	123	414
Logiciels d'application	892	265	626
Relations clients	665	174	491
Entente de non-concurrence	633	127	506
Droits de distribution	1 019	127	892
	3 746	816	2 929

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	97	440
Logiciels d'application	836	207	629
Relations clients	652	120	532
Ententes de non-concurrence	633	84	549
	2 658	508	2 150

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit existant au 31 décembre 2009 ont été renouvelées le 22 juillet 2010, soit après à la fin du trimestre. Les éléments principaux des facilités renouvelées sont les suivants :

- Une marge de crédit d'exploitation de 2,5 millions \$ afin de financer les actifs à court terme et les opérations courantes ainsi qu'un crédit d'exploitation dit « Evergreen » de 12 millions \$ pour financer les actifs à long terme et venant à échéance le 30 mai 2012. Ces deux facilités seront renouvelées annuellement. Chaque année, New Look aura l'option, sous réserve de l'approbation de la banque, de prolonger la période de rotation d'une année additionnelle afin de maintenir une période de rotation de deux ans. Advenant qu'une période de rotation ne soit pas renouvelée, New Look conservera ses privilèges jusqu'à la date d'échéance déjà établie, date à laquelle le capital dû sera converti en un prêt à terme comportant une échéance et une période maximale d'amortissement de quatre ans et remboursables en versements égaux mensuels.
- Les avances provenant du crédit d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % selon le ratio de la dette portant intérêt sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »). La prime varie de 0,75 % à 1,25 % dans le cas d'avances faites sur le crédit d'exploitation Evergreen.
- New Look peut utiliser ses crédits par le biais d'acceptations bancaires. Pour la marge de crédit d'exploitation, les frais varient de 1,75 % à 2,25 % selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Dans le cas du crédit Evergreen, les frais varient de 2,0 % à 2,5 %.
- Une marge de crédit de 900 000 \$ est disponible à New Look pour l'utilisation de produits financiers dérivés tels que les swaps d'intérêts.
- La garantie bancaire inclut une hypothèque de premier rang de 25 millions \$ sur les biens meubles de New Look (comme au 31 décembre 2009).
- Les conditions incluent le respect des ratios financiers tel un ratio de couverture du service de la dette, lequel mesure la capacité de New Look à payer le service de la dette ainsi que les frais d'occupation.

En date du 26 juin 2010, les avances faites à partir de la marge de crédit portaient intérêt à un taux préférentiel de 2,5 % plus une prime de 0,5 % pour un total de 3,0 %. En date du 31 décembre 2009, le taux préférentiel était de 2,25 % et la prime applicable était de 0,75 % pour un total de 3,0 %. New Look n'avait aucune acceptation bancaire en cours relativement à la marge de crédit d'exploitation au 26 juin 2010 et au 31 décembre 2009.

Au 26 juin 2010, toutes les avances faites à même le crédit Evergreen étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours comportant un taux effectif de 2,5 %. Le taux effectif était de 2,3 % au 31 décembre 2009.

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

11. DETTE À LONG TERME

	26 juin 2010 \$	31 déc. 2009 \$
Avances en vertu du crédit d'exploitation Evergreen (note 10)	8 995	7 295
Solde de prix d'achat, valeur nominale initiale de 780 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels moyens de 195 \$ de 2010 à 2013, juste valeur basée sur un taux d'escompte de 9 %	482	690
Effet à payer, 9 %, garanti par des améliorations locatives d'une valeur comptable de 222 \$, remboursable par versements mensuels de 7 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2012	142	175
Effet à payer, 6,15 %, remboursable en versements mensuels de 15 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2010	30	117
Effet à payer, 8,88 %, garanti par des améliorations locatives et du matériel ayant une valeur comptable de 129 \$, remboursable par versements mensuels de 2 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2014	77	85
Crédits-bails, taux moyen de 10,6 %, remboursables par versements mensuels, échéant à différentes dates jusqu'en 2010		17
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2013	41	48
Effet à payer, 6,6 %, remboursable en versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en 2013	32	37
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2011	10	14
Solde de prix d'achat sous forme de 174 000 actions privilégiées de catégorie A ^(a)	174	
Autre	5	5
	9 988	8 483
Versements exigibles à court terme	491	1 162
	9 497	7 321

a) Les actions privilégiées de catégorie A, au nombre de 174 000, ayant un prix de rachat de 1 \$ chacune sont rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement.

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les composantes des charges d'impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	13 sem. 2010 \$	3 mois 2009 \$	26 sem. 2010 \$	6 mois 2009 \$
Périodes terminées en juin				
Exigibles	5	11	6	46
Futurs	191	502	360	793
	196	513	366	839

La charge d'impôts futurs reflète l'utilisation de pertes fiscales. Ces montants sont nets de l'amortissement du crédit reporté décrit à la note 7.

13. DIVIDENDES ET IMPÔTS AFFÉRENTS

	13 sem. 2010 \$	3 mois 2009 \$	26 sem. 2010 \$	6 mois 2009 \$
Périodes terminées en juin				
Dividendes déclarés	501	495	872	987
Impôts exigibles		247	185	493
Impôts futurs		(226)	(169)	(451)
Impôts nets afférents aux dividendes		21	16	42
	501	516	888	1 029

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt payable sur les dividendes sur les actions échangeables qui n'est pas compensé par une réduction correspondante des impôts exigibles sur les bénéfices. Les montants négatifs d'impôts futurs correspondent à une augmentation des actifs d'impôts futurs.

14. PARTS DU FONDS, ACTIONS ÉCHANGEABLES ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A

Capital autorisé au 31 décembre 2009

Parts du Fonds

Nombre illimité, chaque part représentant un intérêt bénéficiaire égal dans toutes les distributions et les actifs nets en cas de dissolution et conférant à son porteur un droit de vote.

Actions échangeables

Nombre illimité, chaque action étant échangeable contre une part du Fonds et donnant droit à un dividende égal à la distribution déclarée sur chaque part du Fonds, diminué d'un montant tenant compte de tout impôt que devait payer l'ancienne New Look relativement à un tel dividende. Le dividende était établi aux deux-tiers de la distribution correspondante, à moins que la distribution ne provenait de dividendes versés par l'ancienne New Look, auquel cas le conseil d'administration avait le pouvoir discrétionnaire de diminuer l'escompte sur tout dividende payable sur les actions échangeables.

Des parts spéciales émises par le Fonds conféraient aux détenteurs d'actions échangeables un droit de représentation aux assemblées des porteurs de parts.

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Capital autorisé au 26 juin 2010

Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participatives.

Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, émissibles en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote et de participation, ces actions sont traitées comme une dette aux fins comptables. Se référer à la note 10.

Parts, actions échangeables et actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation

Le nombre et la valeur comptable consolidés des parts du Fonds, des actions échangeables de l'ancienne New Look, ainsi que les actions ordinaires de catégorie A sont conciliés comme suit :

	Parts		Actions échangeables		Actions ordinaires cat. A	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 31 décembre 2009	6 118 328	13 655	3 870 404	7 989		
Émises à la suite de l'exercice d'options						
Portion payée en espèces, 3,51 \$ par part	35 000	123				
Virement du surplus d'apport ^(a)		19				
	6 153 328	13 797	3 870 404	7 989		
Échange contre des actions ordinaires de catégorie A ^(b)	(6 153 328)	(13 797)	(3 870 404)	(7 989)	10 023 732	21 786
Solde au 26 juin 2010					10 023 732	21 786

a) Le transfert provenant du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération sous forme d'options comptabilisée antérieurement et constatée au surplus d'apport.

b) Les parts du Fonds et les actions échangeables ont été échangées à parité numérique pour des actions ordinaires de catégorie A.

15. SURPLUS D'APPORT

	2010
	\$
Solde au début	1 223
Rémunération sous forme d'options	47
Virement au capital versé des parts	(19)
Solde à la fin	1 251

Les montants correspondant à la charge de rémunération sous forme d'options sont crédités au surplus d'apport au cours de la période d'acquisition des options accordées et les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des parts du Fonds ou du capital-actions lorsque les options sont exercées.

16. BÉNÉFICE NET PAR ACTION OU PAR PART

Périodes terminées en juin	13 sem.	3 mois	26 sem.	6 mois
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts	454	1 732	1 132	3 037
Nombre moyen pondéré de parts et d'actions échangeables ou actions ordinaires	10 023 732	9 907 450	10 023 430	9 833 410
Effet dilutif des options	57 361	11 214	45 278	50 085
	10 081 093	9 918 664	10 068 708	9 883 495
Bénéfice net de base par action ou part	0,05	0,17	0,11	0,31
Bénéfice net dilué par action ou part	0,05	0,17	0,11	0,31

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

17. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

	2010
	\$
Solde au début de la période	30
Bénéfice net attribué à la part des actionnaires sans contrôle	15
Solde à la fin de la période	45

18. RÉGIME D'OPTIONS

Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de New Look ayant les mêmes conditions que celles existant sous le régime d'options du Fonds.

Les options en cours ont varié comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice pondéré
		\$
En cours au début	603 467	6,00
Attribuées	132 000	7,40
Exercées	(35 000)	3,51
Éteintes	(33 333)	5,50
En cours à la fin	667 134	6,81

Les options attribuées dans la période de six mois terminée le 26 juin 2010 ont l'une ou l'autre des périodes d'acquisition suivantes :

- i) un tiers après la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année;
- ii) 50 % après la date d'attribution, 25 % à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année.

La juste valeur des options attribuées est estimée selon le modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes :

Durée de vie (années)	4
Volatilité prévue	27%
Taux d'intérêts sans risque	2,8%
Dividendes annuels prévus	0,60 \$

La juste valeur pondérée des options attribuées en 2010 était de 0,76 \$ par option.

19. CONTRATS DE CHANGE À TERME

New Look utilise des contrats de change à terme afin de protéger les achats en devises contre les variations de taux de change. New Look n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les contrats de change à terme en cours en date du 26 juin 2010 sont des contrats d'achat de dollars américains. Ils se résument comme suit :

Échéance	USD	Taux contractuel moyen
Moins de 4 mois	200	1,088
De 4 à 12 mois	900	1,057

La juste valeur estimative au 26 juin 2010 des contrats de change ci-haut mentionnés était un passif de 56 000 \$.

20. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de New Look en ce qui concerne la gestion du capital sont les suivants :

- Poursuivre la croissance fructueuse de l'entreprise par une structure de capital conservatrice tout en maintenant et augmentant les distributions aux actionnaires; et
- Fournir aux actionnaires des rendements au-dessus de la moyenne proportionnellement au niveau de risque.

Le capital de New Look est composé des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion due à court terme ainsi que les emprunts à court terme, le tout diminué de la trésorerie. New Look gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

La structure de capital de New Look est la suivante :

	26 juin 2010	31 déc. 2009
	\$	\$
Capitaux propres	16 302	16 562
Dette à long terme incluant la portion due à court terme	9 988	8 483
Emprunts bancaires	1 270	1 660
Trésorerie	(234)	(839)
Capitalisation totale	27 326	25 866

Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 26 juin 2010 et les périodes de 3 et 6 mois terminées le 30 juin 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Les balises de la société à l'égard de sa structure de capital ont été changées en 2010 afin d'ajouter un ratio de couverture du service de la dette et du loyer. Ces balises et la performance en résultant se présentent comme suit :

Balises	26 juin 2010	31 déc. 2009	
Dette portant intérêt ^(a) / BAIIA ^(b)	Maximum de 2,0	1,2	0,9
Dette portant intérêt ^(a) / Capitalisation totale	Maximum de 0,50	0,40	0,36
Couverture du service de la dette et du loyer ^(c)	Minimum de 1,1	1,4	1,3

- (a) Aux fins de ce calcul, la dette portant intérêts est nette de l'encaisse; elle inclut tout solde de prix d'achat d'actifs à long terme même si ces soldes ne portent pas d'intérêts.
- (b) Le BAIIA correspond au bénéfice net avant les frais financiers nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut les gains et pertes de change (sauf s'ils se rapportent au coût des ventes), les rémunérations sous forme d'options, les dépenses liées aux placements de portefeuille antérieurs et la participation sans contrôle.
- (c) Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal au BAIIAL moins les dividendes, les distributions, les actions ou parts rachetées et les impôts payés / la portion courante de la dette à long terme, les frais financiers et le loyer. BAIIAL se définit comme étant le BAIIA plus le loyer.

Bien que New Look ne soit pas assujéti en vertu de règles extérieures à des exigences en matière de capital, ses facilités de crédit sont assujéties à des clauses restrictives dont le respect d'un ratio de dette portant intérêt sur le BAIIA, lequel était respecté au 26 juin 2010 et au décembre 2009.

New Look n'a aucun engagement d'émettre des actions, sauf par l'exercice d'options. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités par laquelle le Fonds pouvait racheter ses parts est venue à échéance le 30 avril 2010.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 9 août 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de classe A payable le 31 août 2010 aux actionnaires inscrits en date du 21 août 2010.

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (autrefois TSX: BCI.UN) a été converti en une société par actions portant le nom de Lunetterie New Look Inc. (TSX : BCI). Au 31 juillet 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires émises et en circulation. New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique dans l'Est du Canada exploitant un réseau de magasins lui appartenant et un laboratoire à la fine pointe de la technologie.



Deuxième trimestre
terminé le 26 juin

2010

Coordonnées

Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3438
Montréal, (Québec), H3B 3N6
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Site internet : www.newlook.ca

Renseignements

Lise Melanson
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Courriel : l.melanson@benvest.com

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Conseil d'administration

W. John Bennett

Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.

C. Emmett Pearson

Administrateur
Lunetterie New Look Inc.

Richard Cherney

Secrétaire
Lunetterie New Look Inc.
Associé directeur
Davies Ward Phillips & Vineberg

William Cleman

Consultant entreprise de gestion
Cleman Consulting Inc.

Paul S. Echenberg

Président et chef de la direction
Schroders and Associates Canada Inc.

William R. Ferguson

Président
Eric T. Webster Foundation

Rapport trimestriel

Haute direction

Martial Gagné

Président
Lunetterie New Look Inc.

Jean-Luc Deschamps

Premier vice-président et
chef de la direction financière
Lunetterie New Look Inc.

Claire Boulanger

Vice-présidente
Immobilier et Développement
Lunetterie New Look Inc.

Mario Pageau

Vice-président
Produits et services optiques
Lunetterie New Look Inc.

France Reimnitz

Vice-présidente
Marketing et Mise en marché
Lunetterie New Look Inc.

Caroline Rouleau

Vice-présidente
Services professionnels et Ressources humaines
Lunetterie New Look Inc.